



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION CHAMPIONNATS ET
COUPES**

SEANCE du 28 FEVRIER 2024

PRESIDENT : G. GOUZERCH

PRESENTS : S. GUEGUEN – A. NIO

Match du 25 Février 2024 – MUZILLAC OS 1 / US MONTAGNARDE 1 – Trophée

MORBIHAN Seniors F.

Arbitre LE BRETON Ophélie.

Rencontre non jouée.

Après étude du dossier, la commission **FIXE LE MATCH A JOUER** sur le terrain de l'**US MONTAGNARDE**, le Dimanche 03 Mars 2024 à 15 heures.

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la Commission d'appel du District du Morbihan, dans un délai de deux jours à compter du lendemain du jour de la notification, Article 98.1 des Règlements de la Ligue de Bretagne.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION

G.GOUZERCH